

«Demande de Végétalisation de l'Espace Public»

Cadre réservé à l'administration :

Le demandeur

Personne physique Association/Personne morale

Nom :

Prénom :

Personne morale:

Adresse:

Email :

Téléphone :

L'adresse de la demande

Adresse:

La demande

Type de végétalisation (vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Pied de mur/ façade
- Avec creusement de fosse (réalisé par la Mairie)
 - Avec jardinière/pot (non fourni par la Mairie)
- Pied d'arbre/parterre existant
- Plantation en pleine terre
 - Avec jardinière/pot (non fourni par la Mairie)
- Jardinière communale

Dimension du projet (en centimètre)/occupation du domaine public

Longueur :

Largueur :

Hauteur :

Végétaux proposés :

--

Matériaux utilisés pour le projet (plusieurs coches possibles)

Pot/Jardinière	Support (mural et/ou au sol)	Aménagement des bordures

Méthode d'entretien de l'espace végétalisé (fréquence, taille, gestion en cas d'absence, phytosanitaire, ...)

--

Pièces à joindre

- Charte datée et signée
- Croquis détaillé du projet avec côtes
- Photo de l'emplacement
- Attestation de responsabilité civile
- Justificatif de domicile
- Autorisation de faire courir de la végétation sur une façade ne m'appartenant pas (Autorisation du propriétaire/copropriétaire de la façade) (le cas échéant)
- Accord des locataires de l'immeuble (le cas échéant)
- Tout document ou information que vous jugerez utile à l'instruction de votre dossier

La demande de permis ne vaut pas acceptation : le permis pourra être refusé pour des raisons techniques, esthétiques et de législation.

Attestation

- Reconnais que la Ville d'Anduze se réserve le droit d'enlèvement temporaire ou définitif du dispositif à des fins d'intérêts généraux
- Reconnais que tout dispositif non entretenu sera retiré par les services municipaux
- Reconnais avoir pris connaissance que les données collectées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au service administratif de la Ville d'Anduze responsable du traitement, pour la gestion des demandes de permis de végétaliser et la création d'une cartographie de leurs emplacements anonymisés qui pourra être utilisée sur le site de la ville via une cartographie interactive et à des fins de communication. Elles sont conservées pendant trois ans.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Mairie d'Anduze.

Date et signature du demandeur :

--